PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2020 EN VISIOCONFÉRENCE

Après de multiples reports en raison de la crise sanitaire qui frappe le pays, l'Assemblée Générale de l'UNAF 64 a eu lieu le 12 décembre 2020 à 10H00 en visioconférence, via Google Meet (https://meet.google.com/ksg-hfvo-jkj), et conformément aux articles 14, 15 et 16 des statuts de l'association.

Le Comité Directeur Provisoire composé comme suit :

- Mme DE LIMA Maëva
- M. BLANCHARD Matthieu
- M. CAMPOS Yohan
- M. CHABRY Laurent
- M. CHARLET Jérémy
- M. FOURCADE Kevin
- M. GNANHOUA Ludovic
- M. HIRIGOYEN Yonn
- M. KOHLER Mathieu
- M. LACOUE-NÈGRE Michel
- M. LATRUBESSE Hervé
- M. LARROUS Hervé
- M. PEYRE Julien
- M. PODA Mélaine
- M. RODRIGUES Théo
- M. TCHAMTE Arthur

Et dont les fonctions cessent ce jour à l'issue de cette Assemblée Générale élective, afin de laisser place à un nouveau Comité Directeur élu conformément aux statuts de l'association pour un mandat de quatre ans.

Tous les membres du Comité Directeur Provisoire ainsi que les adhérents sont convoqués à ladite Assemblée Générale, de plus sont invités à titre personnel :

- M. Jean-Louis OVAN, Président de la Section Régionale de Nouvelle Aquitaine
- M. Joël ROCHEBILIERE, Président de la Section Départementale des Landes

Et toutes les personnes désireuses d'y assister.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

1. Accueil en ligne de l'Assemblée par le Président de l'UNAF 64 (à partir de 09H30).
2. Désignation du président de séance.
3. Désignation du secrétaire de séance.
4. Mot des invités.
5. Rapport moral de la saison 2019-2020.
6. Validation des statuts 2019.
7. Validation individuelle de tous les Procès-Verbaux rédigés au cours de la saison 2019-2020 depuis la reprise d'activité.
8. Validation du règlement intérieur financier.
9. Présentation et validation du compte résultat pour la saison 2019-2020.
10. Présentation de la liste et élection du Comité Directeur de la Section Départementale des Pyrénées-Atlantiques.
11. Élection du Président.
12. Formalités administratives (enregistrement de la liste des dirigeants et diffusion du Procès-Verbal)

Résolutions :

1. Accueil de l'Assemblée par le Président de l'UNAF 64.

Il est demandé aux participants de couper leur micro une fois connecté pour éviter la cacophonie générale.
La prise de parole se fera par désignation du Président de séance, alors l'intervenant pourra ouvrir son micro pour prendre la parole.

2. Désignation du président de séance.

M. Michel LACOUE-NEGRE, doyen du Comité Directeur Provisoire, est désigné président de séance et demande à M. Laurent CHABRY, de par sa qualité de secrétaire, la prise de notes pour la rédaction du présent.

3. Désignation du secrétaire de séance

M. Laurent CHABRY est désigné secrétaire de séance.

4. Les invités sont indisponibles et donc absents de la visioconférence.

M. Michel LACOUE-NEGRE confie la parole à M. Laurent CHABRY pour la suite du déroulement de l'assemblée.

5. Rapport moral de la saison 2019-2020

M. Laurent CHABRY fait lecture du rapport moral de la saison 2019-2020 :

« Le 10 juin 2019, nous avons pu officiellement reprendre l'activité de la Section Départementale qui semblait être en sommeil.
Cette idée de reprise a commencé à l'issue de l'Assemblée Générale de la CDA en juin 2018, par la volonté d'une petite poignée de personnes qui trouvaient anormal que le département des Pyrénées-Atlantiques n'ait pas sa propre Section.
A ce moment-là les adhérents du département étaient accueillis par la Section Départementale de nos voisins Landais.

En relation régulière avec la Section des Landes, et soutenue par la Section Régionale, cette petite poignée de volontaires a pris le temps de chercher et de rassembler le maximum de documents indispensables à cette reprise d'activité, cela a duré une année complète et tous les documents espérés n'étaient pas présents.

A force d'acharnement, nous avons quand-même pu en obtenir les principaux.

Dès lors nous avons pu constituer un Comité Directeur Provisoire, et après deux réunions de préparation une Assemblée Générale Exceptionnelle a pu être ordonnée et organisée le 10 juin 2019.

La Section Départementale était relancée. (cf. PV du 10-06-2019).

Le nouveau Comité Directeur Provisoire est alors enregistré en Préfecture auprès de laquelle nous obtenons la validation de la reprise d'activité.

Nous pouvons alors entamer les travaux de gestion avec un Comité Directeur composé de vingt personnes.
La multiplicité des réunions dudit Comité Directeur (cf. PV des 18-10-2019, 29-11-2019, 20-03-2020, et 26-06-2020) a permis de suivre une gestion solide et sérieuse de l'association.

Cette première saison pour la nouvelle Section Départementale était destinée dans un premier temps à faire l'état des adhérents existants enregistrés chez nos voisins Landais puis d'essayer de faire adhérer le plus grand nombre possible d'arbitres.

A la date du 11 janvier 2020, nous avons tenté d'organiser un repas pour le nouvel an, ouvert à tous les arbitres du département, leur famille et leurs amis, nous avions trouvé une salle des fêtes au centre du département, puis un Chef, bénévole, qui nous avait aidé à confectionner un repas digne d'un réveillon dans un grand restaurant, ce Chef avait réussi à provisionner deux menus, un pour adulte et un pour enfant à un prix qu'aucun restaurant Ne peut se permettre de pratiquer, mais seulement dix personnes s'étaient inscrites dont trois arbitres tous trois membres du Comité Directeur, les inscriptions enregistrées ne suffisaient pas couvrir la location de la salle ; l'annulation s'est imposée, et nous avons remboursé les inscrits.

A la date du 22 février 2020, nous avons tenté d'organiser un rassemblement ludique et convivial en montagne, avec l'aide de l'Office du Tourisme de Laruns, cet événement, baptisé « Raquettes-Raclette », consistait à faire une ballade familiale en raquettes encadrée par des guides, puis à se retrouver à l'issue devant une bonne raclette réconfortante ; un seul inscrit malgré une diffusion très large sur les réseaux sociaux, l'annulation était de rigueur.

Par la suite, la pandémie a mis fin à toutes les autres initiatives avant même de les concevoir ou de les proposer.

Au lendemain du 31 mars 2020, conformément aux statuts, le Comité Directeur Provisoire a été amputé de quatre membres qui n'avaient pas réglé leur cotisation à la date barrière, parmi ces quatre membres y figuraient les deux trésoriers, cette décision a été entérinée lors d'une réunion en visioconférence (cf. PV du 26-06-2020), ces quatre membres ont disposé de plus de 10 mois pour payer leur cotisation mais n'ont jamais pris la peine de le faire.
Une lettre de radiation leur a été envoyée électroniquement ; aucun d'entre eux n'a fait appel de la décision.

M. Jérémy CHARLET était alors désigné Trésorier Général jusqu'à l'Assemblée Générale (cf. PV du 26-06-2020).
Néanmoins nous finissons la saison 2019-2020 avec un nombre de trente adhérents.

Pour cette nouvelle saison 2020-2021, le nombre prévisionnel d'adhérents est de quarante-deux, en effet, dans l'optique que tous les adhérents de la saison dernière renouvellent, nous comptons douze nouveaux adhérents quant à présent.

De par la gratuité de l'adhésion pour les jeunes arbitres jusqu'en U15, nous les faisons adhérer systématiquement, dans le but premier de leur fournir une protection de tout instant en raison de leur très jeune âge, libre à eux, par la suite, de renouveler leur adhésion une fois qu'ils ont atteint leur limite de catégorie. Ils sont huit cette saison.

Pour la saison 2019-2020, nous avons enregistrer deux incidents sur deux de nos arbitres adhérents, sans dépôt de plainte.
Déjà cette saison, à peine commencée et alors qu'elle a été amputée de plus de deux mois de compétition, nous enregistrons une alerte pour laquelle il y a eu dépôt de plainte.

Un jeune arbitre adhérent a été menacé, par le public jusque devant les vestiaires, d'atteinte à son intégrité physique, de mort et d'atteinte à ses biens lors d'un match U17 ligue.

L'enquête est diligentée par le Commissariat de Police et le Parquet de Bayonne.

Petit rappel, la loi 2006-1294 du 23 octobre 2006 portant dispositions relatives aux arbitres dite « LOI LAMOUR » fait état de la qualité d'un arbitre comme Personne Chargée d'une Mission de Service Public (PCMSP), ce qui constitue une circonstance aggravante dès lors qu'un crime ou un délit est commis à l'encontre d'un arbitre sur un terrain ou en dehors quand il est reconnu comme tel.

L'UNAF dans son ensemble (SD64, SRNA et CDN) suit de près le cours de cette affaire.

Tout autre chose, une opération solidarité a été mise en place par la Section Régionale de Nouvelle Aquitaine envers les Sections Départementales de la région, en raison du préjudice que ces dernières ont pu subir avec les conséquences de la pandémie.

Ainsi, deux euros par adhésion payante ont été reversés à chaque SD, pour notre Section la somme de quarante euros a été perçue.

De plus, nos finances étant fragiles, la SRNA a demandé aux SD de la région un geste solidaire envers nous afin de pouvoir bénéficier de l'opération « Mallettes » initiée par le CDN.

Ainsi chaque SD rattachée à la SRNA a donné quatre euros pour l'achat de trente mallettes siglée « UNAF » pour les trente adhérents de la saison 2019-2020, cette économie faite par notre Section nous a permis d'effectuer un achat de quatre mallettes supplémentaires (quatre étant le nombre de nouveaux adhérents à la date de l'achat, mais huit autres seront commandées pour atteindre le nombre total de quarante-deux correspondant au nombre d'adhérents 2019-2020 et 2020-2021) ; à ce sujet, encore beaucoup d'adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion. »

6. Validation des statuts 2019.

Aucune observation ni demande particulière n'a été formulée dans les délais impartis, les statuts 2019 proposés ce jour sont validés à l'unanimité.

7. Validation individuelle des Procès-Verbaux rédigés tout au long de la saison 2019-2020.

Aucune observation ni demande particulière n'a été formulée dans les délais impartis.

PV reprise d'activité du 10 juin 2019	= validé à l'unanimité.
PV réunion CD du 18 octobre 2019	= validé à l'unanimité.
PV réunion CD du 29 novembre 2019	= validé à l'unanimité.
PV réunion CD du 20 mars 2020	= validé à l'unanimité.
PV réunion CD du 26 juin 2020	= validé à l'unanimité.
PV information du 21 septembre 2020	= validé à l'unanimité.
PV information du 30 octobre 2020	= validé à l'unanimité.

8. Validation du règlement intérieur financier.

Aucune observation ni demande particulière n'a été formulée dans les délais impartis.

Le règlement intérieur financier proposé ce jour est validé à l'unanimité.

9. Présentation et validation du compte résultat pour la saison 2019-2020

M. Laurent CHABRY expose et commente le compte résultat de la saison 2019-2020 (cf. compte résultat annexé au présent).

Le compte résultat 2019-2020 est validé à l'unanimité.

Insistance est faite sur l'importance de trouver urgemment des ressources financières sous forme de dons, subventions ou autres opérations organisées par l'association dans le but de produire une trésorerie nécessaire au fonctionnement général et à l'élaboration de projets.

10. Présentation de la liste et élection du Comité Directeur de la Section Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Conformément à l'article 9 des statuts, le Comité Directeur est composé de vingt membres au maximum qui sont élus au scrutin de liste bloquée par l'Assemblée Générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour conformément à l'article 11 des statuts.

Pour le mandat 2020 / 2024, une seule liste est présentée à l'assemblée, elle est composée de neuf membres :

LISTE conduite par Laurent CHABRY

01. **M. CHABRY Laurent – Secteur Basque – Président / Secrétaire Général**
02. M. CHARLET Jérémy – Secteur Béarn – Vice-Président / Trésorier Général
03. M. CAMPOS Yohan – Secteur Béarn – Délégué Juridique Départemental
04. Mme DE LIMA Maëva – Secteur Basque – Représentante des Féminines
05. M. HIRIGOYEN Yonn – Secteur Basque – Représentant des Jeunes Arbitres
06. M. FOURCADE Kevin – Secteur Béarn – Représentant Adjoint des Jeunes Arbitres
07. M. KOHLER Mathieu – Secteur Basque – Membre Assesseur
08. M. RODRIGUES Théo – Secteur Béarn – Membre Assesseur
09. M. TCHAMTE Arthur – Secteur Basque – Membre Assesseur

La liste ci-dessus présentée est élue à l'unanimité.

11. Election du Président

Conformément à l'article 9 des statuts, le Comité Directeur de l'association propose M. CHABRY Laurent comme candidat à la Présidence de l'association, pour la durée du mandat dudit Comité.

M. CHABRY Laurent est élu Président à l'unanimité.

La constitution du bureau et la désignation des divers représentants font l'objet d'un Procès-Verbal séparé.

12. Formalités administratives

M. CHABRY Laurent est chargé de procéder au dépôt de la liste des dirigeants en Préfecture et à la diffusion du présent Procès-Verbal.

Fait à Saint-Palais le 12 décembre 2020

Pour le Comité Directeur,
Le Président
Secrétaire Général de l'UNAF 64
Laurent CHABRY

ANNEXE 1 – COMPTE RÉSULTAT
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 DÉCEMBRE 2020

Union Nationale des Arbitres de Football
Section Départementale Pyrénées-Atlantiques

COMPTE DE RÉSULTAT
EXERCICE COMPTABLE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

CHARGES		DÉPENSES	PRODUITS		RECETTES
Charges d'exploitation			**Produits d'exploitation**		
62 Services extérieurs		**1 187,83 €**	**75 Produits de gestion courante**		**1 689,40 €**
6231	Annonces et insertions	160,00 €	7513	Publicité	0,00 €
6252	Frais de déplacements	1 001,70 €	7560	Cotisations adhérents	808,00 €
6270	Services bancaires	26,13 €	7580	Frais de déplacements refusés	881,40 €
65 Autres charges de gestion courante		**320,00 €**	**76 Produits financiers**		**40,23 €**
6510	Cotisations (QP SRNA)	320,00 €	7610	Intérêts	0,23 €
			7788	Produits exceptionnels	40,00 €
	Total des charges	**1 507,83 €**		**Total des produits**	**1 729,63 €**
	Solde créditeur : excédent	**221,80 €**		*Solde débiteur : déficit*	
	TOTAL GENERAL	**1 729,63 €**		**TOTAL GENERAL**	**1 729,63 €**

Fait à Camou le 12 décemre 2020
Le Président
Laurent CHABRY

UNAF 64 12 Rue du Professeur Garrigou Lagrange 64000 Pau N° SIRET : 85241581900014